

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

N° 27 - février 2006

Éditorial

Par Jean GRIESMAR, vice-président

Pour une internationale de la culture

Notre revue entretient régulièrement ses lecteurs des combats d'ALF pour le respect de la langue française, en particulier de la loi de 1994. Contre les dérives de l'Administration et du secteur privé, contre l'indifférence des uns et la lâcheté des autres, nous menons des actions ponctuelles nombreuses : correspondances diverses, interventions auprès des ministres et des parlementaires, réunions d'études et autres manifestations. Ce travail de fourmi est dû à de valeureux bénévoles ; il est indispensable qu'il porte ses fruits à moyen et parfois à court terme.

Mais ce n'est pas dévaloriser ces efforts quotidiens que de reconnaître leur caractère défensif – bien qu'indispensable. Pour faire vraiment émerger la francophonie dans l'opinion et dans l'action des pouvoirs publics, il faut, à côté de ce travail continu, une action offensive plus générale et, reconnaissons-le, plus spectaculaire.

Or, il se trouve que cette action se dessine autour du château de Villers-Cotterêts, objet de notre dernier éditorial. En effet, depuis la manifestation dont nous avons rendu compte à cette occasion, un projet de société d'économie mixte a été élaboré par notre président Albert Salon et par M. Jean Saumont, maire de Lagny-sur-Automne. La dimension de notre revue ne permet malheureusement pas de reproduire ce texte qui envisage les principaux aspects de l'entreprise sur le plan des participants (publics et privés) et des activités (« forum culturel mondial », stage de français pour diplomates, séminaires, centres de documentation etc.). Ce texte mérite les plus grands éloges ; nous pourrions l'adresser à ceux de nos lecteurs qui en feront la demande.

Ces lecteurs constateront qu'il s'agit bien d'un projet offensif de nature à installer la francophonie dans le paysage culturel et médiatique, ce qui est la condition de son développement qui constituerait d'ailleurs un soutien appréciable aux actions particulières évoquées ci-dessus. Que ces lecteurs fassent donc part de leurs observations et de leurs suggestions pour améliorer encore ce projet. Certains pourront souhaiter l'« internationaliser » davantage, c'est-à-dire impliquer (de façon effective ou symbolique) d'autres États francophones, que ce soit le Québec ou la République centrafricaine, ou lui donner un nom plus général que celui d'un roi français, si glorieux soit-il, par exemple « Renaissance ».

D'autre part, il serait certainement nécessaire de faire de cette société un « prestataire de service » (traductions, organisations de séminaires, etc.), tant pour des raisons financières que pour attirer et retenir l'attention des partenaires éventuels. Moins hexagonale et plus ouverte que les autres institutions, celle-là devrait donc se donner un objectif à la fois culturel et pratique : comme le dit le projet, un nouveau Royaume mis au service de la francophonie et des autres cultures menacées dans le monde actuel, comme une « internationale de la culture ».

FERMETURES DES CENTRES ET INSTITUTS CULTURELS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

(LIRE EN PAGE 2)

Sommaire

| | |
|-------------------------------------|----|
| ÉDITORIAL | 1 |
| NOTRE COMBAT : SES ACTEURS | 2 |
| On ferme ?..... | 2 |
| Application de la loi | 3 |
| Amendement | 4 |
| LA VIE DE LA LANGUE | 7 |
| Ode à la langue française | 7 |
| Les littératures francophones | 8 |
| Brèves | 10 |
| Révoltez-vous ! | 10 |
| LE COURRIER DES LECTEURS | 13 |
| LA VIE DE L'ASSOCIATION | 15 |

| |
|---|
| Avenir de la langue française |
| Président de l'association : Albert Salon |
| Directeur de la publication : Jean Jacques Méric |
| Comité de rédaction : Marie-Claire Bernier, Marc Bonnaud, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Jean Hourcade, Denis Nardin, Thierry Priestley, Albert Salon. |
| Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 www.avenirlanguefrancaise.org |
| ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution |
| Adhésion à l'association : 32 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 18 € |

Notre combat : ses acteurs

Centres et instituts culturels français à l'étranger : On ferme ?

Fermeture des cours de français à l'Institut de Vienne, alors que l'Autriche a adhéré récemment à la Communauté francophone. Fermetures de Centres en Allemagne, auparavant.

Protestations des intéressés lésés, laissés. Campagnes de presse. Accusations d'abandon par le Gouvernement français. Les hostiles ont-ils raison ?

Oui, ils ont bien raison, mais pas de la manière qui est présentée généralement par de petits groupes de pression et par des journalistes un peu hâtifs et légers.

Mettons les choses au point, pour **condamner justement et précisément ce qui doit l'être.**

Les centres et instituts (200.000 élèves de leurs cours de français, dans plus de 160 établissements, dont 80 en Europe) sont un des moyens importants de la politique culturelle française dans le monde, à côté des écoles et lycées à programmes français et franco-étrangers (encore le plus beau réseau du monde : 410 établissements reconnus, avec 225 000 élèves, dont 75 000 Français), des filières universitaires francophones, des instituts de recherche et de soins (Instituts Pasteur par exemple...), des grands établissements d'archéologie, ou de l'Académie de France à Rome, de la Casa Velázquez à Madrid, etc.

Puisse une volonté politique animer ces impressionnants instruments de « rayonnement » !...

Instituts et Centres **jouent un rôle vital dans des capitales des tiers-et-quart-mondes**, où ils sont très souvent les seuls lieux de libre vie culturelle étrangère et même nationale, et les seuls endroits, en dehors des systèmes scolaires, où l'on peut apprendre le français correctement, et trouver livres, films, journaux, revues, en cette langue. Pensons à toutes ces capitales africaines, haïtienne, mauricienne, métropoles asiatiques, birmane, où le système fonctionne ad majorem gloriam Franciae **et** à la grande satisfaction des populations locales qui y affluent sans complexes... **Il n'y est pas encore - heureusement ! - question de fermeture, mais plutôt de**

redéploiement à leur profit : par exemple : retours dans certaines villes d'Algérie, à la demande de ce pays.

Mais il faut reconnaître que, **dans les grandes villes des pays bien développés, notamment européens, leur importance est bien moins grande, et leur maintien - très coûteux - moins nécessaire.** Pourquoi ?

- Parce que, depuis trente ans, les gouvernements français successifs se sont moins souciés de leur donner une vraie impulsion dans le cadre d'une politique adaptée, n'ont pas eu de bonnes pratiques dans les affectations de leurs directeurs : pour "rayonner" dans des pays culturellement égaux au nôtre, il faut être à la bonne hauteur, y rester, ne pas s'incruster ni s'encroûter...;

- Parce que la carence de haute créativité contraignait à se rabattre sur des cours de français pour débutants et moyens, pour contribuer à payer l'entretien lourd de maisons parfois mal conçues et aménagées, dans lesquelles des directeurs qui craignaient le vent du dehors croyaient devoir organiser - forcément au petit pied - la quasi-totalité de leurs manifestations culturelles, au lieu de "placer", à frais partagés, leurs manifestations en milieu local, dans des établissements beaucoup plus vastes, équipés et prestigieux que leurs instituts ;

- Enfin, parce qu'une absurde opposition "Instituts-Alliances"

fait que le Ministère des AE considère que là où il y a eu un Institut, on ne pense pas à installer une Alliance, alors que l'Alliance française a 1200 « comités » dans le monde avec quelque 300 000 élèves, et que ses grandes filiales, bien gérées dans l'ensemble, souvent mieux animées que des centres, **mobilisent du bénévolat et du mécénat local parce qu'elles sont des associations de droit local.** Elles seraient, à relativement peu de frais pour nous, bien placées pour assurer l'essentiel de la présence française, notamment pour l'enseignement élémentaire et moyen de notre langue, et pour bien des manifestations culturelles **courantes.** Il suffit de voir ce que font les Alliances Françaises en Amérique latine (œuvre énorme!...) et même dans des pays comme l'Australie et la Nouvelle Zélande, où il n'y a pas de centres culturels. Dans l'Allemagne des années 60, à l'époque heureuse où nous avons encore une politique culturelle inspirée (de Gaulle, Couve de Murville, et le "DG" Jean Basdevant) et d'importants moyens, **notre Ambassade demandait la suppression** de petits centres (ceux qui ont fini par être fermés récemment), **à condition qu'ils fussent transformés en Alliances !** Mais voilà ! L'Allemagne, pour des raisons bizarres, n'était pas un "pays d'Alliance" dans la conception d'alors du Quai d'Orsay!...

Superbe, ubuesque, ruineuse absurdité!

Alors, il convient d'être circonspect. Ce n'est pas forcément la fermeture de tels instituts ou centres ou de leurs seuls cours de français dans tels pays développés qu'il convient de déplorer.

Ce qu'il faut dénoncer avec force, c'est l'absence d'âme et d'impulsion, l'absence de politique, l'incurie, la mauvaise gestion du personnel, le manque de cohérence et d'adaptation des moyens.

Martelons : n'est pas acceptable de fermer un institut ou centre culturel **sans avoir pris les dispositions intelligentes nécessaires en concertation** avec les autorités locales et les grands francophiles riches du lieu, **pour compenser, à bien moindre coût, par une offre équivalente**, voire supérieure. Ainsi : transfert aux Alliances d'une part, et, à plus haut niveau, affectation d'agents culturels d'envergure dans telle

université de la même ville, ou dans l'organe chargé de monter des festivals ou de grandes expositions... Ces agents seraient naturellement encadrés, pour leur action, par le Conseiller culturel français (il y en a dans toutes les capitales du monde), et par le Consulat le plus proche pour telles mondanités nécessaires.

Bref : exiger une renaissance d'une foi française en l'action culturelle : de la volonté au Sommet.

Car, sur le terrain, la France est riche d'agents de grande qualité qui, dûment motivés et encadrés, peuvent toujours produire des merveilles.

Décloisonner tous nos services à l'étranger. Favoriser partout où c'est pertinent la complémentarité de nos actions avec celles des autres pays **francophones** d'abord, puis des pays européens les plus proches (Italie, Espagne, Allemagne)... Organiser la

concertation avec les nationaux utiles, ainsi qu'avec nos grandes entreprises installées localement. Inciter fiscalement ces dernières, comme « Avenir de la langue française » en a soumis un dossier très structuré aux ministères concernés, à développer des formations en français pour leurs cadres supérieurs, à parrainer des manifestations culturelles françaises et franco-étrangères d'envergure et de prestige.

On peut encore faire de très grandes choses avec nos moyens diminués, à condition de les démultiplier, voire **surmultiplier**, par la volonté, l'imagination, l'ouverture et la concertation.

Albert Salon

L'action contentieuse d'ALF:

Bilan 2005 de Maître Amboise, notre avocat, pour l'application de la loi du 4 août 1994.

En 2005, Avenir de la langue française, Défense de la langue française et l'Association francophone d'amitié et de liaison se sont conjointement constituées parties civiles dans treize procédures judiciaires : cinq à Paris, deux en banlieue parisienne (Lagny-sur-Marne et Clichy-la-Garenne) et six en province (respectivement deux à Marseille et à Orléans ainsi qu'une à Strasbourg et à Caen).

Ces constitutions de partie civile ont toutes été engagées dans des procédures relatives à la protection des consommateurs (article 2, alinéa 1^{er}, de la loi). Elles l'ont été à la suite, pour chacune, d'un procès-verbal d'infraction, dressé par les directions départementales de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Paris, de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, des Bouches-du-Rhône, du Loiret, du Bas-Rhin et du Calvados.

Elles visaient des produits et des infractions variés. Les produits : luminaires, produits cosmétiques, produits alimentaires, produits informatiques, jouets... Les infractions : consignes de sécurité, conditions de garantie, modes d'emploi, mises en garde, mentions de restriction d'âge...

Les langues en cause étaient l'anglais dans toutes les procédures sauf une (l'italien) parfois accompagné d'une ou de plusieurs autres langues : allemand, portugais, espagnol, chinois, japonais.

Les associations ont obtenu gain de cause dans tous les cas. Elles se sont désistées dans deux affaires, car le ministère public a requalifié les faits en écartant l'application de la loi du 4 août 1994, pour se fonder spécifiquement sur le code de la consommation.

D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'actions en justice puisqu'en 2004 neuf actions avaient été engagées et seulement deux en 2003.

Jean-Claude Amboise
Avocat à la Cour
Docteur en droit

Un amendement parlementaire à la loi de finances, inspiré par *Avenir de la langue française*

Des économistes de notre association ont rédigé la proposition ci-après, précédée de l'exposé des motifs ci-dessous. Son sort est encore incertain.

Exposé des motifs

Tout le monde est conscient que le français est sinon une langue menacée, du moins une langue insuffisamment enseignée ou pratiquée dans le monde. Son exclusion *de facto* des diverses organisations internationales (ONU, OCDE et même UE), sans évoquer les institutions sportives..., au profit de la langue anglaise est patente.

À l'inverse, les entreprises françaises ont su s'internationaliser et ont une présence très forte (trop forte même selon certains qui évoquent les délocalisations) hors de France sous la forme de filiales ou de succursales. Du rapprochement de ces deux phénomènes, on pourrait ressentir une sorte de contradiction. En réalité, ce constat purement théorique, voire nostalgique ou amer, nous paraît dépourvu d'intérêt.

En revanche, constater que cette expansion économique internationale ne s'accompagne pas d'un certain développement de nos langue et culture est plus préoccupant. Observer même que cette expansion internationale aboutit à introduire l'anglais, comme langue quasi unique, au sein des équipes, bureaux et sièges sociaux en France ne l'est pas moins.

Au-delà de ce mouvement puissant et profond, n'est-il pas temps au moins de s'appuyer sur cette expansion internationale des groupes français, grands, moyens et petits, pour maintenir, voire faire progresser l'enseignement et donc la pratique du français auprès des membres non francophones du personnel des entités étrangères de ces groupes ? En tout cas, ne pas essayer de le faire ne serait pas seulement regrettable, ce serait tout à fait coupable. D'ailleurs, le développement de la langue française est aussi, à terme, de l'intérêt des entreprises françaises. On se doit de les sensibiliser sur ce sujet et de les responsabiliser (certains oseraient écrire de les culpabiliser).

Cependant leurs entreprises locales, établissements stables ou filiales, ne sont pas motivées pour engager des frais à cet égard. Le bien-fondé de ceux-ci peut même leur paraître, ainsi qu'aux autorités fiscales locales, comme très discutable par rapport à l'enseignement directement utilitaire de la langue du pays (cas des expatriés français notamment...), et à celui de la langue anglaise. À l'inverse la société mère française a, elle, un intérêt et une responsabilité.

Le projet de texte joint vise justement à lever l'obstacle fiscal-financier. Ceci paraît un préalable afin de supprimer le prétexte de coût pour ne pas engager la dépense. Cette suppression doit, compte tenu des obstacles, être totale.

En accordant un crédit d'impôt aux sociétés françaises qui engagent des dépenses hors de France au profit de collaborateurs d'entités non taxables en France, il est clair que l'on crée une exception aux principes fiscaux et notamment à celui de la territorialité. Toute la question est donc de savoir si, comme nous le pensons, l'enjeu vaut cette exception. Notons d'ores et déjà qu'elle est très spécifique et peu susceptible de créer un précédent contagieux pour d'autres dépenses.

Cela étant, il ne s'agit pas d'instituer un guichet ouvert sans contrôle de pertinence et sans limite budgétaire.

C'est pourquoi l'enseignement éligible au crédit d'impôt doit répondre à des critères de qualité attestés par un agrément préalable qui pourrait, sous le contrôle du ministère de l'Éducation Nationale et de celui chargé de la Francophonie, être délivré par les écoles françaises locales, les attachés culturels, voire le réseau de l'Alliance Française...

En outre, les frais ne doivent être pris en compte que dans certaines limites. Le projet de texte fixe ainsi un plafond annuel pour les dépenses d'enseignement par personne et un nombre maximum de bénéficiaires par entité. Les chiffres retenus apparaissent très raisonnables respectivement 1 500 euros et 2 % du total de l'effectif de l'entité dans la limite de 100 personnes par entité. À ce dernier égard, il est clair que la population effectivement ciblée est prioritairement celle des cadres locaux.

Enfin, la couverture du coût n'est pas tout à fait totale puisque le crédit d'impôt est de 90 % des frais. Il reste donc un coût résiduel. La question se pose de savoir si l'on doit en rester là ou aller plus loin ? Un coût modeste effectif peut paraître sain et souhaitable, il ne faudrait pas qu'il détourne les entreprises du dispositif.

En effet, tout le pari de réussite de l'opération est fondé sur l'espoir que la prise en charge des frais (ou de l'essentiel) rendra difficile pour les entreprises de refuser de proposer au moins ce

type d'enseignement. Il permettra d'en faire la promotion auprès d'elles et de procéder à des « piqûres de rappel » sans hésitation.

Du côté des collaborateurs locaux, on peut penser qu'ils examineront avec soin cette proposition (réitérée régulièrement) en provenance de leur maison mère, et à laquelle celle-ci attacherait une réelle importance. Ils ne manqueront pas non plus de se persuader de l'intérêt pour eux d'apprendre le français, ce qui constituerait un élément de valorisation appréciable de leurs contacts avec le siège et, au-delà, faciliterait leur carrière au sein du groupe dans leur pays ou dans d'autres pays ou en France. L'apprentissage du français passerait de perte de temps coûteux et inutile à un facteur de promotion et en plus gratuit.

La dépense fiscale devrait être modérée en définitive. C'est ainsi que si 5 000 personnes suivaient un enseignement du français, le coût serait de

$$5\,000 \times 1\,500 \text{ euros} \times 0,90 = 6\,750\,000 \text{ euros}$$

AMENDEMENT

Article additionnel après l'article 15

Après l'article 15, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Les entreprises qui engagent des frais pour l'enseignement du français dispensé au profit des membres non francophones du personnel de leurs établissements stables et de leurs filiales détenues à 50 % et plus, situés hors de France dans des pays ayant signé une convention fiscale avec la France, bénéficient d'un crédit d'impôt déterminé dans les conditions suivantes.

Pour que les frais soient éligibles à ce crédit d'impôt, l'enseignement délivré doit remplir des critères de qualité attestés par la délivrance d'un agrément. Un arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Éducation Nationale et du Ministre chargé de la Francophonie définit les critères en cause et les conditions de délivrance de l'agrément.

Les frais ne sont retenus par année que dans la limite de 1 500 euros par personne pour un nombre de bénéficiaires de l'enseignement au plus égal à 2 % de l'effectif de l'entité étrangère plafonnés à 100 personnes, étant précisé que, pour les entités de moins de 50 personnes, il est admis la prise en compte des frais d'enseignement pour une personne. La somme de 1 500 euros est actualisée chaque année dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu.

Le crédit d'impôt est égal à 90 % des frais tels que définis ci-dessus. Ce crédit d'impôt est imputable sur le montant de l'impôt sur les sociétés. Il peut être reporté sur 3 ans, mais n'est pas restituable.

Le présent dispositif est applicable aux frais engagés à compter du 1^{er} janvier 2006.

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés à l'article 150 V bis du code général des impôts.

UN EXEMPLE À SUIVRE ?

*Chers membres: voici une lettre que vous pouvez reprendre à votre compte, accommoder et envoyer, aussi nombreux que possible, à Mme Alliot-Marie et au Premier Ministre, ainsi qu'au chef d'état-major de la Défense Nationale et à l'Amiral directeur de l'IHEDN**

Rennes, le 20/12/05

Madame la Ministre,

Vous connaissez notre association puisque, comme nombre de vos collègues du gouvernement, vous recevez régulièrement son bulletin **Le Cinquième Monde** dont vous trouverez en pièce jointe le n° 83. Nous vous invitons à vous reporter à l'article dit "Crise de confiance", p. 4, qui traite d'heureuses initiatives prises récemment par deux parlementaires (de votre formation politique) pour la défense de la langue française. Les unes sont à porter au crédit de M. le député **Jacques Myard**, les autres à celui de M. le sénateur **Philippe Marini**.

A ce sujet, dans le n° 1 de la lettre électronique du *Cercle Nation et République*, présidé précisément par M. Jacques Myard, on peut lire un texte de M. **Michel Debray**, vice-amiral en deuxième section, dont voici un extrait. "A Lille, ces derniers jours, a été inauguré le siège d'un Etat-major "international", sous commandement "français". Dans cet organisme de 420 personnes, dont 70 étrangers parmi lesquels 21 anglophones, la "langue de travail", apprend-on, doit être l'anglais, ou en réalité l'anglo-américain ! "Langue de travail", qu'est-ce à dire ? Celle qui doit être parlée et écrite par les militaires de cet état-major. Ainsi l'on impose à des militaires français, en France, sous les ordres de chefs français, de parler une autre langue que le français. Il faut rappeler ici que la Constitution de la République française stipule que la langue de la République est le français ... Il faut savoir que des dispositions similaires sont déjà appliquées à Strasbourg au sein du "Corps européen" (qui ne comporte pas d'éléments anglophones sinon à dose homéopathique), et à Toulon dans un état-major naval correspondant à celui de Lille. Jusqu'où nos ministres pousseront-ils l'anglicisation forcée de nos armées ? Les exemples abondent des démissions successives de nos responsables..."

Beaucoup seront surpris, certains scandalisés, d'apprendre que l'armée française fait aujourd'hui un tel usage de l'anglais. Et pourtant le phénomène n'est pas nouveau. Il s'en faut même de beaucoup. Ainsi, le très regretté et très clairvoyant **Alfred Sauvy** écrivait ce qui suit dans un article du quotidien *Le Monde* en date du 6 août 1953. "Une armée européenne étant créée, il faut pouvoir se parler et se comprendre. Alors que la France est la puissance continentale la plus importante, que la lutte peut se dérouler sur son sol, nos représentants ont capitulé au point que l'on exerce aujourd'hui les militaires français à parler entre eux en anglais, au cours de divers exercices." Déjà ! Bien d'autres témoignages attestent de l'ampleur de ce mouvement de long terme. Celui, par exemple, de M. **Philippe de Saint Robert**, président de l'ASSELAF (*association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française*) selon qui le commandant de l'Ecole de Saint-Cyr aurait déclaré en 2002, lors d'une intervention à l'*Académie des Sciences d'Outre-mer*, que l'anglais était devenu la langue de travail de l'Armée française et ne devait plus être considéré comme une langue étrangère (éditorial du n° 34 de *Lettre(s)*, bulletin de l'ASSELAF). Et M. **Alain Richard**, l'un de vos prédécesseurs à la tête du ministère de la Défense, ne s'est-il pas vu décerner, par plusieurs associations de défense de notre langue, l'un des premiers fameux prix de *La Carpette anglaise*, qui récompense, chaque année, un membre des "élites françaises" qui s'est "particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France au détriment de la langue française" ?

Dans la presse on pouvait lire, tout récemment, ce titre d'un article relatif à une unité basée à Laval : "Madame commande le régiment. Hommes et femmes ont les mêmes chances dans l'armée. Tout est affaire de compétence" (*Ouest France* du 18/12/05). Doit-on en conclure des éléments qui précèdent que cette armée met toujours autant de détermination à l'anglicisation de son langage qu'à la féminisation de ses effectifs (et de ses grades) ? Cette lettre (au moins des extraits) sera publiée dans le n° 84 de notre bulletin. Il en sera de même, bien entendu, pour la réponse que vous voudrez bien avoir l'obligeance de lui apporter. Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Mme **Michèle Alliot-Marie**

Ministre de la Défense

* Institut des Hautes Études de Défense Nationale

La vie de la langue

André Bellocq, pseudonyme derrière lequel se cache modestement un des membres d'ALF, a très-sé cette ode à la langue française et à la France. Par ces temps de défaitisme et d'« à-plat-ventrisme », **notre rédaction** a trouvé que cela fait du bien...

PRENDRE LANGUE

Chantent les mots, pèse le sens,
C'est en français qu'on parle en France

Je veux bien prier en pali
Aux bouddhas d'or de Mandalay
Et traiter en mauvais anglais
Dans le pays des Bengalis
Mais la langue néolatine
Avec ses règles et sa patine
Que m'ont léguée mes professeurs,
Celle de mon frère et ma sœur,
Est la seule qui satisfasse
Celui qui dit les choses en face.

Car Dieu, homme et cheval, je pense,
Sont réceptifs aux mots de France.

J'aime, tu sais, ma bien-aimée,
Ton japonais flou et humide,
Suggérant d'une moue timide
Les choses nues sans les nommer.
Mais pour dire les choses claires
Et montrer ma sincérité
J'ai besoin du français d'Ampère
Qui va au but sans hésiter.

Choisis le vrai, reste en cadence,
C'est en français qu'on pense en France.

J'aime aussi mâcher l'espagnol,
Langue virile aux couleurs nettes,
Forte et belle, claire et honnête,
Propre à toucher un Cévenol.
Mais pour pleurer sur Bérénice
Ou exulter avec Rostand
Il me faut le français de Nice,
De Québec ou Ménilmontant.

Chante le beau, parle en confiance,
C'est en français qu'on aime en France.

J'aime le russe velouté,
Si sensuel, grave et sonore,
Le suédois rond et flûté,
Musique dont le Nord s'honore,
Mais c'est encore, tout bien pesé,

Les sons sourds, pastels et grisés
De l'idiome du Val de Loire
Qui vont le mieux aux chants de gloire.

Voyez l'Adour, voyez la Rance,
C'est en français qu'on vibre en France.

J'aime l'anglais, souple et moiré,
Économe de ses syllabes.
J'aime l'allemand carré
Qui n'aime pas qu'on marche en crabe.
Mais c'est dans la langue française
Depuis le bon François Premier
Qu'on dit le mieux, ne vous déplaie,
Le droit, l'amour et les pommiers.

Apprends le monde, apprends l'errance,
Mais garde en toi les mots de France.

J'aime chanter en béarnais,
En basque aussi, et en breton,
Langues de France aux mille tons
Qu'ont héritées quelques bien nés.
Elles sont la ferveur de nos pères.
Mais ces trésors de connivence
N'ont jamais fait vraie concurrence
Au français commun des grands-pères.

Aspe et Armor, chantez la chance
D'avoir deux langues et d'être en France.

Quand je voyage aux quatre vents,
Je goûte le parler des gens.
Car le monde leur vient par lui:
Par la langue, le réel luit.
Mais où que j'aïlle en mon alliance
J'ai toujours trouvé en éveil
Des amis tenant pour merveille
La langue sue des gens de France.

Apprends l'utile, apprends la danse,
Apprends d'abord les mots de France.

André BELLOCQ

Poème extrait du Recueil *Le Palais de la Dorlontance*,
publié par la Librairie-Galerie Racine : 23 rue Racine -
75006 - Paris

*Un de nos membres, universitaire spécialiste des littératures francophones à Paris IV écrit au Ministre de l'Éducation nationale :
Il propose de prendre beaucoup plus en considération ces littératures d'expression française qui sont très riches. Nous ne pouvons que l'approuver avec force, surtout en cette année Senghor de la Francophonie, et du Festival francophone qui commence justement par un Salon du Livre consacré aux auteurs francophones hors de France. Que ceux qui sont bien placés pour appuyer cette démarche intelligente le fassent par tous les canaux à leur disposition.*

La rédaction

Les écritures migrantes et de la Francophonie et l'enseignement du français auprès des Jeunes de banlieues

Savoir lire, savoir écrire le français: telle est la cible mainte fois répétée pour la fin de l'enseignement primaire et les débuts du secondaire.

Or, on l'oublie trop souvent, savoir lire et écrire le français ne signifie pas forcément lire et écrire une langue rigide, standardisée et inodore, du type de celle qui est couramment employée dans l'administration, dont on oublie trop souvent qu'elle est une métalangue générée par une langue riche de toutes sortes de potentialités : celle-ci laisse la place à la créativité individuelle et collective ainsi qu'à d'autres métalangues, propres par exemple, à des professions, à la science, aux discours, à la poésie..

L'Histoire de la langue française qui traverse plus de dix siècles, a connu aussi des modes, des prégnances, correspondant à des dominantes sociales : langue des textes officiels, puis de l'administration royale à partir du XVI^{ème} siècle, elle est devenue le mode d'expression privilégiée des cours d'Europe, au XVIII^{ème} siècle, puis celui de la Révolution, avant de devenir celui du progrès scientifique et social, au XIX^{ème} siècle, sans pouvoir prétendre à aucune exclusive.

Sa dernière conquête, et non des moindres, a été celle d'un vaste espace planétaire assorti d'une grande diversité de cultures, qui a mis à l'épreuve ses qualités d'abstraction et d'unification à une vaste échelle, étroitement combinées à une grande souplesse, au service de la variété des émotions, et des pensées. La plupart des écrivains francophones revendiquent ces deux aspects, inséparables l'un de l'autre : l'un, fédérant, qui les rattache au vaste monde francophone et leur permet une communication étendue, l'autre particularisant, qui leur permet l'expression d'une identité particulière, et une créativité qui leur permet d'exister. C'est dans cette dialectique permanente qu'ils trouvent leur style propre, et leur propre "langage dans la langue".

Face au désarroi, voire aux blocages vis à vis d'une langue rigide, souvent associée en outre, par le passé, à des rapports de domination, des milliers d'œuvres "postcoloniales", allochtones ou migrantes, à même la terre de France, sont autant de preuves, et d'exemples, d'une appropriation enrichissante de la langue, même par ceux qui en sont étrangers. Elles sont un instrument irremplaçable de rencontre des cultures et de leur métissage. Elles apportent, de plus, à travers la recherche du beau par des chemins insolites, la dignité inséparable de toute recherche esthétique, même chez ceux qui en paraissent dépourvus.

Les écritures du Québec et de l'Acadie, et leur usage inattendu du français dans un pays développé autre que la France, les écritures créolisantes des Antilles, les littératures africaines du Nord, de l'Ouest et du Centre, si chargées de contenus culturels différents et de particularités idiomatiques empruntées aux langues locales, sont des exemples incensants de cette "créativité de décentrage"(comme le dit Edouard Glissant) qui ne demandent qu'à servir d'outils incitatifs en ateliers de création linguistique, et font mieux comprendre, en retour, la nécessité de s'en tenir, parfois, à un usage plus neutre et plus restreint de la langue, -la portée du medium linguistique et sa ductilité s'appelant et s'épaulant l'une l'autre. Il s'agit là d'un des effets les plus positifs du rayonnement français, parmi les moins contestés.

Des trésors dorment ainsi sur des rayons, peu, voire pas utilisés, connus des seuls spécialistes : alors qu'ils ont tout leur rôle à côté des textes de français standard, dans des ateliers d'imitation et de création, pour aider les jeunes, en mal d'identité, à trouver leur place, dans la synthèse et l'intégration, sans reniement de leurs racines profondes.

Les recherches effectuées dans de rares centres spécialisés sont peu diffusées. Et les quelques expériences qui ont eu lieu, sur le terrain, dans le cadre des Académies, ont souvent disparu sous l'effet de raisons administratives obscures ou abusivement contingentes. Ainsi peut en témoigner l'auteur de ces lignes, qui a eu le privilège de participer à une expérience fructueuse, il y a quelques années. Dans le cadre d'une « MAVPEN » de l'Université de Créteil, en vue de leur formation continue, des professeurs de collèges et de lycées de la banlieue de Paris, aussi nombreux que motivés, se voyaient offrir des cours et des ateliers de littératures francophones. A la suite du transfert de cette « MAVPEN » à l'IUFM, en 1999, ce cours s'arrêta, sous prétexte d'une "disparition de la Francophonie du cahier des charges" (comme me le dit laconiquement-et si superbement- le secrétaire général de l'IUFM !)

Chargé d'enseignements en littératures francophones à Paris IV

Membre du Comité directeur de l'ADELFF (*Association des écrivains de langue française*)

Secrétaire général du Prix France-Acadie

Chers membres d'ALF, nous vous suggérons - et prions

-d'imiter ce lecteur de *Métro*, et de ne pas hésiter à envoyer des lettres et messages électroniques à ce journal dont la diffusion est considérable ! Cela finit toujours par avoir un effet, une influence!...

La rédaction

Franglophonie

MICHEL CASTELIN -
LA CIOTAT

- Par courriel

Les français perdent la personnalité de leur langue. Voire leur personnalité tout court.

Nous sommes saturés de l'emploi abusif et incongru de l'anglais notamment quand cette pratique vient d'hommes politiques et d'intellectuels, qui devraient donner l'exemple.

J'en veux pour preuve leurs articles, leurs commentaires et leurs déclarations dans lesquels les expressions et les mots anglais surgissent sans retenue, sans traduction et sans aucune justification

pour le bon déroulement des démonstrations. Faute d'inattention ? Paresse intellectuelle ? Snobisme ? Résignation ? Quelle qu'en soit la raison, quels ravages ils provoquent ! Ne tenons pas compte, bien entendu, des quelques individus qui, volontairement, narquent et bafouent l'idiome national dès qu'ils peuvent lui faire du mal. Cependant, la sphère politique, intellectuelle et-médiatique française est à la source quotidienne de la production et de l'emploi des mots. Ses manquements à notre langue sont alors de navrantes maladresses. En grande majorité bien

intentionnée, elle ne peut pas se laisser aller à la facilité. Qui d'autre, mieux que celle-ci, peut agir et réagir efficacement et résolument ?

Non pas de façon excessive et brouillonne mais journallement, patiemment et fidèlement. Sinon il faudra bien, un jour, que germe dans le cœur de chaque Français, public ou non, un 18 juin de la langue française.

Chacun choisira la collaboration avec l'idiome shakespearien et les franglophones ou l'action éclairée, noble et tolérante pour le respect et l'avenir de notre langue.

TERMINOLOGIE

Pour connaître l'ensemble des équivalents français aux termes étrangers parus au *Journal Officiel*, consultez le site :

- ♦ www.dglflf.culture.gouv.fr

- ♦ vocabulaire et terminologie

- ♦ Puis, quel que soit le domaine : "CRITER", la base de données mise à jour régulièrement par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France -DGLFLF.

- ♦ Ou, par domaine : "La liste des termes officiels" (depuis 1996) ; "Le répertoire terminologique" (avant 1996).

- ♦ et « La librairie en ligne ».

Le secrétariat d'ALF, dont le président est membre de la commission de terminologie du ministère des Finances, se tient à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaiter plus particulièrement sur la terminologie économique et financière, et vous pouvez venir consulter les listes au siège :

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris.

En outre, la secrétaire générale Isabelle Hugues et le président Patrice Cahart de ladite commission sont tous deux membres de notre association !

Ceux qui n'ont pas d'ordinateur peuvent consulter celui du siège.

Les Russes, à leur tour, protègent leur langue!

Après les Français (loi Bas-Lauriol en 1975, article 2 de la Constitution en 1992, loi Toubon en 1994), les Québécois (loi 101 en 1977), les Hongrois, les Roumains (en 2000), les Polonais, et même des Etats des Etats-Unis d'Amérique du Nord qui ont déclaré l'anglais langue officielle pour se protéger de la montée chez eux de l'espagnol, **voici que les Russes ont, le 1er juin 2005, promulgué une loi qui protège la langue russe.**

Elle va bien plus loin que la loi Toubon, puisqu'elle ne recule pas devant la publicité, les sciences, l'audio-visuel...

De quoi inspirer nos législateurs qui travaillent, à la demande de nos associations, sur une amélioration de la loi Toubon, mais qui ne nous paraissent pas près de vraiment franchir le Rubicon...

La rédaction

Nous signalons à nos lecteurs le discours de M. Cuisiniez (de la CFTC), en écho à l'action de ce syndicat dans le procès GEMS, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Le jugement de la Cour d'Appel de Versailles sera rendu le 2 mars*.

Nos lecteurs peuvent demander le texte de ce très intéressant discours à Marie Pâris, à notre siège : « Discours aux Assises du plurilinguisme des 24 et 25 novembre 2005 au Sénat » (sur la question de la langue au travail).

** le jugement en appel a été rendu, et demeure favorable aux salariés qui avaient déjà remporté la victoire en janvier 2005.*

UN BILLET D'HUMEUR D'UN DE NOS ADMINISTRATEUR :

RÉVOLTEZ-VOUS ! Ça passait... ça ne passe plus...

Cher lecteur,

Qu'il me soit permis d'abord de vous adresser tous mes vœux, pour notre langue et pour vous-même en ce début d'année du chien (du chien fidèle, j'espère) !

Je viens de passer près de cinq années loin de nos parapets dans un magnifique et malheureux pays d'Asie qui sait ce qu'il en coûte de lutter pour rester à la fois libre et soi-même, sous la botte des uns et le mépris des autres.

Il y a treize ans, lorsque nous signions l'appel rédigé pour l'essentiel par Dominique Noguez, de grands esprits ricanent de lire dans la presse « que certains se sont mis en tête de faire en sorte que les Français changent de langue » et troquent le français pour l'anglais dans leur propre pays. Comment pouvait-on caricaturer ainsi, aller si loin ? Où voyait-on que les Français changeaient de langue ? Eh bien voyez où nous en sommes à présent :

De nombreuses entreprises, même franco-françaises, imposent l'anglais comme langue de travail à leurs cadres, en France même, au mépris de la loi Toubon, donc de la volonté populaire exprimée par nos représentants.

Vous trouvez dans les supermarchés des produits intégralement étiquetés en anglais à l'exception parfois, en retournant la boîte, d'une ligne en charabia plus ou moins français entre le grec et le letton. J'ai ainsi trouvé récemment un « pack » de jus de pommes s'affichant comme « apple juice » sur toutes ses faces. Apprenez l'anglais d'abord, désaltérez-vous ensuite !

Les titres de films américains sont systématiquement non traduits pour conditionner le public.

La musique de fond de la majorité des grandes surfaces et des quais de gare SNCF est à 70% de la chanson anglaise, contrôlée à distance par une entreprise qui, comme Big Brother, diffuse simultanément son « yaourt » sur plus d'un millier de sites.

Ceci vaut aussi pour la publicité dont les « clips » sont en général tournés en anglais, comme en atteste le mouvement des lèvres, et ensuite plus ou moins bien doublés en français ou autre langue « vernaculaire » pour les consommateurs béotiens (question : qu'en pensent nos acteurs français ?).

Toutes les grandes entreprises mondiales se donnent un unique slogan anglais, même en direction du public francophone : Sony (« Like no other ») ; Canon (« You can ») ; Ikéa (« of Sweden ») ; Toyota (« Today-Tomorrow ») ; Heineken (« For a better world ») ; Philips (« Sense and simplicity ») ; Renault (« Trucks (plus camions !) ») ; Bayer (« Science for a better life »)...

Nos très vieilles banques ou sociétés ont honte de s'afficher françaises, car cela ferait « ringard » :

Le Crédit Lyonnais devient LCL, Vivendi, Aventis etc. remplacent des séquences françaises (« la Lyonnaise des Eaux »), qui offenseraient sans doute le regard des anglophones.

Plus moyen de trouver aux étals une seule des 300 variétés de pommes qui faisaient la richesse de notre patrimoine arboricole. Plus que des « Granny Smith », des « Golden » et des « Pink ladies ».

À certaines heures, impossible de trouver une seule série française sur nos chaînes de télévision. J'apprends par « le Monde » que TF1 va acheter « Boston Justice », « New York Justice », « The Mountain », « What about Brian », « Ghost Whisperer » etc. Étonnons-nous ensuite que les gamins de chez nous, déjà déstructurés dans leur milieu social, s'adressent au juge qui les auditionne en l'appelant « Votre Honneur » : ils n'ont que vu ça à la télé.

À l'occasion d'actions en justice à la suite de l'absence avérée de mode d'emploi français pour certains produits vendus chez nous, ou en certains lieux publics, il a été opposé au plaignant que les pictogrammes, à côté de l'anglais, suffisaient pour les indigènes non anglophones.

Tout ce passe donc comme si, après avoir rendu les Français illettrés et analphabètes, et supprimé leur langue de leur environnement, on envisageait de les ré-alphabétiser à partir de l'anglais, devenu la norme dans le monde « globalisé », les autres langues étant définitivement réduites au niveau d'idiomes à usage local, domestique ou familial.

Dans mon ambassade, nous recevions des documents en anglais provenant de Bruxelles à remplir et renseigner par retour. J'ai chaque fois refusé, mettant en copie tous mes collègues de réseau dont plusieurs osaient, quelquefois, écrire : « Hourcade a raison ». Je recevais généralement la version française dès le lendemain, mais le lendemain seulement.

Je vous invite donc à ne pas céder, à ne pas vous laisser faire. Si on s'y met tous, ça marchera.

Quand vous êtes dans un magasin et que vous n'avez entendu que des bêlements ou des hurlements angloïdes pendant un quart d'heure, allez voir le bureau de la direction comme je l'ai fait et dites : « Vous nous cassez les oreilles ». Pourquoi pas de la musique hongroise, japonaise, ou tout bonnement française ?

Faites de même avec les chaînes de télévision, les commerçants, les banques. Ça marche, à condition d'être déterminé à faire que la France reste la France. En Béarn, on appelle cette attitude : « être cap bourrut ».

Je me méfie de la « théorie du complot », car il ne s'agit pas de devenir paranoïaque. Mais complot de fait, il y a bien, et l'angliciste que je suis a entendu assez de confidences pour que je vous demande d'y croire. Nos adversaires anglo-américains se disent que s'ils ne lèvent pas le petit doigt, la veulerie des autres peuples et en particulier des Français, célèbres pour leur autodénigrement et leur amour des modes, fera qu'ils gagneront la guerre de la langue. Or, c'est bien de cela qu'il s'agit : nous vivons un Verdun culturel.

Interrogeons-nous sur la fonction des langues. Elles peuvent servir à communiquer, mais aussi à ne pas communiquer, comme je l'ai appris au Japon. Elles sont aussi l'expression de l'identité et de la force de caractère des peuples. Au début du siècle de Louis XIV, le petit royaume d'Angleterre était 4 fois moins peuplé que le royaume de France, dont l'idiome devait dominer l'Europe pendant trois siècles. Il a bien mené sa barque, preuve que rien n'est impossible si on est déterminé à ne pas céder, comme les Flamands et les Québécois ont su le faire pour leur langue. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place.

C'est donc à une insurrection que je vous invite, à une insurrection de nature culturelle et linguistique, face au Moloch du moment, contre la soumission à l'air du temps et à la bêtise. S'avise-t-on que l'ambassadeur de États-Unis à Paris ne maîtrise même pas le français et n'a pas jugé bon de l'apprendre ? Quel mépris !..

Je me demande si de Gaulle lui aurait donné l'agrément. La connaissance du français était traditionnellement exigée par le Quai d'Orsay pour être accrédité comme chef de mission en France.

Merci donc à tous de rester fidèles et déterminés ! Hauts les cœurs ! Et, puisque notre gouvernement a préféré célébrer Trafalgar qu'Austerlitz, j'ai failli, en mémoire des marins français disparus, terminer par un célèbre couplet de la Royale en direction du Roi d'Angleterre, mais je ne le ferai pas...

Notre résistance, qui s'amplifie et se généralise dans l'opinion, n'est pas un combat chauvin mais une réaction humaniste en faveur du respect des cultures et du simple droit de demeurer soi-même. J'ai pu constater, au cours d'une longue carrière dans une dizaine de pays que notre cause a beaucoup d'alliés dans le monde, qui attendent de la France qu'elle ne baisse pas pavillon.

Jean Hourcade

PARUTIONS

Le grand linguiste professeur au Collège de France,

Claude Hagège s'engage maintenant résolument dans le Combat pour le français !

Tel est, du reste, le titre qu'il donne à son livre qui vient de sortir chez **Odile Jacob**.

Il va tout à fait dans notre sens. Il cite d'ailleurs nos associations, et les divers ouvrages publiés par nos paladins ces dernières années, y compris le livre que Bernard Lecherbonnier "Pourquoi veulent-ils tuer le français?" a publié chez Albin Michel en 2005, et que nous vous avons chaleureusement recommandé.

Il cite notamment le n° de "Panoramiques" : "L'avenir s'écrit aussi en français", que nos associations ont - vous vous en souvenez et l'avez acheté et lu! - publié ensemble chez Corlet (Marianne) en 2004, sous la coordination de l'un des nôtres : Marc Favre d'Échallens. Il cite plusieurs des auteurs de ce numéro spécial.

Ce livre intéressant et optimiste, qui n'hésite pas à désigner l'anglo-américain comme la langue de la mondialisation : l'ennemi du français et de toutes les autres langues, devrait figurer dans vos bibliothèques. Pouvons-nous vous prier de le diffuser et de le faire connaître et acheter? Il a tellement plus de retentissement potentiel que nos ouvrages ! Mais c'est aussi grâce à nos ouvrages qu'il cite que son livre a pu voir le jour. Sa conscience a pu ainsi davantage s'éveiller au fil des années, et sa réflexion se nourrir de toutes les informations que nous avons présentées.

C'est un signe, parmi d'autre, que le vent est peut-être en train de tourner en notre faveur. Plusieurs de nos membres l'ont dit lors de notre AG réussie du 14 janvier.

Haut les cœurs!

La rédaction

*Après le livre de M. Claude Hagège, voici **Demain la francophonie**, un vibrant plaidoyer pour la Francophonie et pour « une autre mondialisation » de M. Dominique Wolton, directeur de recherches au CNRS.*

Achetez-le.

Nous vous donnerons plus de détails dans notre bulletin n° 28.

BRÈVES

Un peu de lumière dans le long tunnel : nous avons remporté le 2 mars deux victoires, dont l'une reste fragile, mais deux victoires significatives :

1° L'affaire GEMS s'est bien terminée pour les syndicats plaignants et nos associations. La GEMS a été condamnée en appel par la cour d'appel de Versailles, à 580 000 euros et à des astreintes. Il s'agit de la première grande percée de la loi Toubon dans le monde des entreprises qui imposent le tout-anglais à leurs cadres !

2° Dans l'affaire des brevets européens, familière à nos lecteurs, un amendement parlementaire à la loi sur la recherche, qui tentait subrepticement de faire ratifier le protocole de Londres (juin 2001), a été retiré à la suite d'une mobilisation massive de nos associations, soutenues par des parlementaires amis, par M. Druon, par M. Claude Hagège (son article du 28 février dans *le Monde*, inspiré par nous, a joué un rôle important..).

La plus grande vigilance reste de mise. Courage ! Le vent commencerait-il de tourner ?... Recrutez des membres et militants autour de vous !

Soutenez-nous : toutes ces actions ne nous coûtent pas seulement d'énormes efforts, mais encore de l'argent.

Soutenez l'espérance !

Le courrier des lecteurs

Carpettes anglaises de l'an 2005

Il ne s'agit pas d'une nouvelle invasion de produits fabriqués en Angleterre, non, seulement, par un jury de journalistes et d'écrivains, la désignation à l'opprobre public de quelques personnalités persuadées de faire partie de « notre » élite mais qui se sont particulièrement distinguées dans leur action en défaveur de notre langue : ce qui indique qu'elles se sont largement dépensées en faveur de celle qui n'a besoin de personne -pour aujourd'hui triompher. Il est vrai que toute la valetaille des snobs et des opportunistes de tout poil qui nourrissent le parisianisme dans ce qu'il a de plus outré et de plus pervers ne sait que « s'aplastrer » devant les dollars qui coulent en fleuves abondants des officines d'outre-Atlantique. Savent-ils seulement que la roche Tarpéienne se trouve proche du Capitole, celui de Rome ?

Le vainqueur de la compétition en vue d'obtenir ce diplôme du plus grand démérite ou de la plus évidente indignité est **M. Didier Lombard**, le, pédégé de France Teuleucom - à prononcer ainsi depuis que les accents français ont été supprimés sur le logo international de cette entreprise pourtant doublement française de par son siège comme de par son nom. Depuis l'arrivée de ce dirigeant scandaleux, le porte-drapeau de la téléphonie en France ne cesse de multiplier les produits aux dénominations toutes plus anglo-saxonnes . les unes que les autres : *Live Box, Business Talk, Live Corn, Family Talk, Live Zoom* et certainement je n'ai pas tout repéré. Il y avait déjà « *oie n'a doux* », n'était-ce pas assez ? A-t-on vu des entreprises états-uniennes donner des noms français à leurs produits ? Non, et elles ont raison.

Il arrive que les humbles et incultes clients dont je suis ne savent plus distinguer si l'un ou l'autre des produits ainsi baptisés peut ou non les intéresser* Belle réussite que cette communication qui participe à ce que l'on doit dès aujourd'hui considérer comme un délit, organiser l'abaissement international de notre langue. J'éprouve un véritable dégoût devant de telles pratiques, qui manifestent un total mépris pour les Français, la France, son histoire, sa langue et la civilisation qu'elle a contribué si magnifiquement à établir. Il n'y a que les gros sous qui attirent ces gens-là, et ils ne méritent rien d'autre en effet que ce diplôme d'indignité nationale.

M. Didier Lombard n'est pas le seul à avoir ainsi été mis sur ce piédestal d'infamie : le président du conseil général de l'Aisne, **M. Yves Dandigny**, s'y trouve lui aussi propulsé pour avoir gaspillé l'argent des contribuables en faisant largement paraître un éloge de son département uniquement en une langue qui doit ses accents à l'Angleterre mais non à ses meilleurs écrivains. Un prix spécial a été décerné au président du Parlement européen, **M. Josep Borrel**. Qu'a-t-il fait qui mérite notre courroux ? Sur la terre marocaine, pays qui est l'un des fondateurs de la francophonie, il a osé - le mot est faible - organiser une session de l'Assemblée euro-méditerranéenne à Rabat sans même prévoir que l'on pût traduire en français les discours des uns et des autres... prévus seulement en anglais. Que le rouge de la honte qui marque la figure des traîtres ne s'efface jamais de son visage : car enfin l'on peut supposer bien d'étranges et condamnables pratiques devant une telle impertinence. Ah I il est vrai que nous n'avons pas entendu notre actuel ministre de la Culture se plaindre de ce camouflet qui vaut bien le soufflet d'Alger. Ni d'ailleurs le ministre actuel des Affaires étrangères, qui semble pourtant n'avoir pas la langue dans sa poche. Rien non plus n'est venu de Matignon, où règne il est vrai un parfait angliciste capable de faire savoir aux États-uniens dans leur langue ce qu'il souhaite qu'ils sachent...

Mais alors, à quoi les interprètes servent-ils ? Nous avons un chômage prodigieux : ouvrons-leur les portes de la traduction généralisée. Toute discussion avec les Anglais et/ou les États-uniens devrait toujours se passer en usant chacun de sa langue : cela nous' éviterait de leur donner d'emblée un avantage d'environ 4 à 5 points de productivité... et nous mettrait d'aplomb par rapport à leurs hommes d'affaires, qui bien entendu connaissent de leur langue les finesses cachées à nos « *businessemants* ». Mais c'est sans compter sur la vanité des nôtres, qui savent évidemment l'anglo-ricain bien -mieux que les originaires - il paraît qu'indigène ne doit plus se dire. Pourtant, je me sens parfait indigène de la France.

Dominique Daguet

Un billet d'humeur et d'humour d'un de nos lecteurs en réponse à M. Maurice Mondon et à son « français aux Jeux olympiques » (bulletin n°25, rubrique « Le courrier des lecteurs ») :

Monsieur,

C'est bien parce que la France a présenté notre candidature en langue anglaise que Paris a obtenu l'organisation des Jeux olympiques de 2012 !

Ah, on me dit que c'est Londres qui a gagné ? Mais Bien sûr, c'est évident : les Anglais savent mieux écrire... en anglais !

Claude Weisz

Monsieur le Président d'ALF,

Il m'est agréable de féliciter l'association ALF pour son action tenace en faveur de la défense de notre langue, en particulier au niveau des instances européennes.

Je regrette cependant de constater, dans le journal de cette association, des positions politiques dominantes opposées à la construction d'une Europe unie, sur le plan politique.

Cette construction me semble indispensable pour faire face aux défis mondiaux de l'avenir. En particulier nous défendre d'États-Unis d'Amérique hégémoniques. Ou de la puissance chinoise.

Ainsi, je souhaite voir défendre simultanément :

la langue française ;

la construction européenne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Claude Marec,

Adhérent d'ALF,

Ancien élève de l'école polytechnique.

NDLR: Il n'y a pas de « doctrine » officielle de l'association en matière de construction européenne.

Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom/Prénom

Adresse

Code postal/Ville

Courriel

Téléphone.....

De la part de

La vie de l'association

- ▷ **L'association a besoin de bénévoles : venez nous aider !**
Tous les travaux de copies, de mises sous pli, de classement, sont longs, et pourtant ils doivent le plus souvent être accomplis rapidement.
Cela nécessite une équipe avisée, organisée et efficace !
Rejoignez cette équipe, nous en avons besoin !
- ▷ Nous vous rappelons que les heures d'ouverture du bureau d'ALF sont :
le lundi de 13 h à 18 h, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 13 h 30
Le répondeur prendra votre message, ainsi que notre boîte aux lettres électronique : avenirlf@wanadoo.fr
- ▷ Vous avez été très nombreux à participer à notre campagne de recrutement d'adhérents : encore une fois, soyez-en vivement remerciés. Nous n'avons pas encore pu établir de bilan définitif, mais nous ne manquons pas de le faire, et de vous en informer.
Quoi qu'il en soit, n'hésitez pas à poursuivre vos envois des coordonnées de vos amis ou connaissances, c'est ainsi que nous pouvons espérer de nouveaux membres..
- ▷ **N'oubliez pas que depuis le 1^{er} janvier 2005**, les dons et cotisations ouvrent droit pour le donateur à une **réduction de son impôt sur le revenu de 66 %** (au lieu de 60 % en 2004).



Avenir de la langue française

Bulletin d'adhésion

M. M^{me} M^{lle} Prénom

Adresse Téléphone domicile/bureau

..... Courriel

Date de naissance Profession ou ancienne profession

Oui, j'adhère à l'association Avenir de la langue française et je verse ma cotisation de : 15 € (étudiant) 40 € (membre bienfaiteur)
 32 € (membre actif) 48 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres.

Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés.

Fait le à

Signature :

Avenir de la langue française

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91

avenirlf@wanadoo.fr www.avenirlanguefrancaise.org www.voxlatina.com

Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...

Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !

Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon¹, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste².

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « relevés de faits » doivent être remplis de manière très minutieuse, sans quoi ils ne seraient pas utilisables. Ils doivent :

- › être précisément **datés** ;
- › comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- › mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- › être accompagnés d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association Le Droit de comprendre, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances, puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'usager*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.
2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : Prénom : Association (sigle) :

Adresse :

CP : Ville : Téléphone :

DATE DE L'OBSERVATION :

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.)

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage...) :

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR :

COMMENTAIRES :

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du Droit de comprendre ? **Oui** **Non** (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou au Droit de comprendre à notre adresse commune :

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

↳ Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une Direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.

NOUVELLES DE DERNIÈRE MINUTE...

**ALF a participé comme chaque année depuis sa création,
à la préparation et à l'attribution du prix de la « Carpette anglaise »,
le 23 novembre dernier.**

**Elle était représentée dans le jury (« Académie ») par son Président d'Honneur,
M. Bernard Dorin, Ambassadeur de France.**

PARIS (AFP)

24 Novembre 2005 9h37

Le prix de la « carpette anglaise » décerné à France télécom.

Le prix de la « carpette anglaise », qui stigmatise l'usage de l'anglais au détriment du français, a été décerné mercredi à France télécom pour la mise en place de services aux dénominations exclusivement anglaises (business talk, live-zoom, family talk, etc.), annonce le jury.

France télécom l'a emporté au premier tour de scrutin, par 8 voix contre 4 à Yves Daudigny, président du Conseil général de l'Aisne, « pour sa grotesque campagne publicitaire en anglais : L'Aisne, it's Open ! », indique le jury.

Le prix spécial à titre étranger a été attribué à Josep Borrel, président du parlement européen, « pour avoir avantagé l'anglais lors de la session de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranée qu'il vient de présider à Rabat au Maroc (pays francophone et membre fondateur de la Francophonie), sans prévoir la traduction des documents de travail ».

L'académie de la carpette anglaise est présidée par l'écrivain Philippe de Saint Robert. Le jury réunit une dizaine de membres dont Hervé Bourges, Christine Clerc, Dominique Noguez, Claude Duneton, etc.

L'an dernier, le prix avait été décerné à Claude Thélot, auteur du rapport de la commission pour l'avenir de l'École, pour avoir placé l'anglais parmi les enseignements fondamentaux, au même rang que le français, à partir du primaire.

Le prix spécial à titre étranger était allé à Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, pour avoir présenté en anglais la politique de l'établissement devant le Parlement européen de Strasbourg.

ASSOCIATED PRESS

**France Télécom et Josep Borrell distingués pour leur « acharnement » à promouvoir l'anglais.
AP | 23.11.05 | 21:05**

PARIS (AP) -- France Télécom et le président du Parlement européen Josep Borrell ont été distingués mercredi par l'Académie de la carpette anglaise, pour leur "acharnement" à promouvoir la langue anglaise au détriment du français.

Chaque année depuis 1999, l'Académie de la carpette anglaise distribue ses mauvais points.

Pour cette édition 2005, l'opérateur France Télécom présidé par Didier Lombard a été désigné au premier tour de scrutin pour "la mise en place de services et produits aux dénominations anglaises ("Business Talk", "Live-Zoom", "Family Talk"...)" par huit voix contre quatre à Yves Daudigny, président du conseil général de l'Aisne pour sa "grotesque" campagne publicitaire en anglais "L'Aisne, it's Open!".

Par ailleurs, le "prix spécial à titre étranger" attribué à un "membre de la nomenclature européenne ou internationale, pour sa contribution servile à la propagation de la langue anglaise" est allé au président du Parlement européen Josep Borrell.

L'académie l'a "distingué" pour "avoir avantagé l'anglais lors de la session de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranée qu'il vient de présider à Rabat au Maroc (...)" sans prévoir la traduction des documents de travail".

L'Académie de la carpette anglaise, présidée par Philippe de Saint Robert, compte entre autres membres l'ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel Hervé Bourges, la journaliste Christine Clerc et l'écrivain Dominique Noguez.

Une autre bonne nouvelle de notre résistance :

le 28 novembre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE
de Jacques MYARD
 Député UMP
 Président du Cercle Nation et République

A/S : Défense et promotion de la langue française : pour une commission d'enquête

Juridiquement, le français a le statut de langue officielle au sein de l'Union européenne, des Nations unies, et de toutes les organisations internationales. Il est parlé par plus de 180 millions de personnes dans 56 pays. Mais aujourd'hui, le monde semble subjugué par l'anglo-américain, instrument de domination du modèle anglo-saxon.

Cette dérive est accentuée au sein même de l'Union européenne, du fait des élargissements successifs, de la politique univoque de la Commission de Bruxelles, mais aussi et surtout **par la lâche complicité des élites françaises**. Ce recul à l'extérieur se couple avec un abaissement à l'intérieur, tant il est vrai qu'on ne peut demander à autrui d'utiliser notre langue si nous-mêmes en France y avons renoncé.

Il y aurait une sorte de vertige au déclin programmé, comme s'il s'agissait d'une fatalité inéluctable. Rien n'est moins sûr, rien n'est moins vrai. **Afin de réagir et de proposer une politique de reconquête, Jacques Myard a déposé le 16 novembre 2005 une proposition de résolution n°2679 visant à créer une commission d'enquête sur la situation de la langue française afin d'évaluer l'étendue de ce recul, de mesurer sa portée et proposer des axes d'action.**

C'est aux représentants de la Nation de **poser la question de l'avenir du français**, qui doit dépasser le cercle étroit de la presse spécialisée, des dirigeants éclairés ou des syndicats, **pour devenir une grande cause nationale.**

Il ne s'agit pas là d'un combat nostalgique d'arrière garde. L'enjeu est double : le français est d'abord notre bien commun, le lien indéfectible de la cohésion sociale, le rempart contre les tendances communautaristes. C'est un élément constitutif de notre identité, de notre indépendance, et du rayonnement de la France.

Sur le plan international, le français est un instrument d'influence pour diffuser nos idées, notre pensée, valoriser notre économie, nos écoles d'ingénieurs. De surcroît, pour de nombreux peuples, apprendre le français constitue une alternative pour refuser de voir le monde à travers le prisme réducteur du tout anglais.

Défendre et promouvoir le français, c'est aussi défendre et promouvoir une certaine idée du monde et de sa diversité. Renoncer à cette diversité, c'est à coup sûr alimenter la guerre des langues et le choc des cultures dans un réveil identitaire.

Appel de notre administrateur Jean Hourcade : aux armes pour la chanson !

Je n'oublie pas ma promesse de rechercher les « disc jockeys » qui anglicisent le « paysage acoustique commercial français ».

Après une nouvelle protestation orale auprès de mon supermarché Champion de Marly-le-Roi, j'ai :

1- recueilli la sympathie de plusieurs employés excédés eux aussi par ces bêlements anglo-américains qui leur cassent les oreilles à longueur de journée.

2- obtenu les renseignements suivants du directeur : aucun directeur de magasin ne peut rien faire. Les centaines de magasins sont reliés à une radio qui a un accord exclusif avec Champion. Cette chaîne s'appelle MOON-RADIO. À « vue d'oreille », 80% au moins des chansons sont anglaises. J'ai suggéré non seulement de la chanson française, mais aussi de la musique classique ou légère, « qui adoucit les morses », comme on dit dans l'Antarctique...

On peut intervenir sur le site web : www.champion.fr, ce que je vais faire.

Ceci est un appel à tous les membres d'ALF d'agir dans le même sens... nous allons essayer également de localiser cette « Moon Radio » et, éventuellement l'adresse à laquelle nous pourrions, et chaque membre pourra s'il le souhaite, envoyer une lettre au nom d'ALF (demandant simplement de « franciser » ou d'internationaliser réellement leurs programmes...)

Voilà ! Aux armes pour la chanson !